



04.90.51.90.69
contact@caderousse.fr

Formulaire de réservation de salles municipales

Réservé aux Associations de Caderousse

Ce formulaire est à remplir et à adresser à :
Monsieur Le Maire – Mairie de Caderousse - Service location de salles municipales –
Rue Berbiguier – 84860 CADEROUSSE

Je soussigné(e) : _____

Association : _____

Adresse : _____ 84860 CADEROUSSE

Téléphone fixe : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Mail : _____

Demande l'autorisation d'utiliser la salle :
☐ Pierre CUER (*petite salle* ☐ *et/ou grande salle* ☐
☐ Paul Marquion
☐ Ernest Capdeville
☐ La Poterne du Barri
☐ Boulodrome Gaston Serguier
☐ Boulodrome Bernard Taurelle
☐ Gymnase
☐ Salle de danse
☐ Dojo

Date de la manifestation/...../..... Aux heures suivantes : dejusqu'à

Heure d'arrivée du public :

POUR INFORMATION :

- Réservation **de 8h00** (le jour de la réservation) **à 8h00** (le jour de la restitution).
- Pas d'accès à la salle la veille ou le lendemain après 8h00.

Objet précis de la réservation : _____

Nombre de personnes : _____

Un apéritif est-il envisagé ? ☐ (Cocher la case si oui)

Un repas est-il envisagé ? ☐ (Cocher la case si oui)

A Caderousse, le ____/____/20__
Signature du demandeur

Votre demande sera prise en compte sous réserve de disponibilités

Mention d'information générale : Les informations collectées par le service Location de salles municipales auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'étude de votre demande de réservation. Ces informations sont à destination de nos services et seront conservées pendant 10 ans.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données. Pour exercer vos droits vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données en justifiant votre identité par courrier électronique à l'adresse suivante : dgs@caderousse.fr. En cas de doute sur votre identité, nous sommes susceptibles de demander une copie de pièce d'identité détruite après vérification. Sous réserve de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

